

PROJET **BUREAU FEDERAL**

Réunion du 9 avril 2005 à Lyon

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU et Marie-Noëlle SERVAGE,
MM Claude AUTHIE, Pierre COLLOMB, Rémy GAUTRON, Serge GERARD, Jean-
Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Philippe RESTOUT,
Alain SERRI, Jean-Pierre SIUTAT.

Invité : M. André NOUAIL

Assistent : Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Raymond BAURIAUD, Didier DOMAT et
Sylvain BOURDOIS-CHUPIN.

1. Ouverture par le Président.

Le Bureau Fédéral adresse tous ses remerciements à la Ligue Régionale du Lyonnais pour l'organisation de cette réunion et celle du Tournoi de la Fédération ainsi que les différents colloques organisés conjointement (Médical, Entraîneurs).

Le Bureau Fédéral remercie également le Groupe Gones & Sports pour l'invitation à l'inauguration des nouveaux locaux, à laquelle des membres se sont rendus le matin. Ces locaux s'avèrent être un outil très professionnel et accueillent également les bureaux de l'association de l'ASVEL qui s'occupe des jeunes.

Yvan MAININI évoque le problème des règlements de la LFB qui ne sont pas passés en Comité Directeur, et la façon dont les clubs réagissent.

Il déplore les forfaits de plusieurs équipes lors des 1/8^{ème} et ¼ de Finales de la Coupe de France (7 forfaits sur 32 clubs en lice).

Yvan MAININI rappelle que le Tournoi de la Fédération est organisé par la FFBB. Il faut absolument se montrer plus professionnel vis-à-vis des organisateurs locaux.

2. Modifications réglementaires.

- LFB : Règlements sportifs : Qualification en EuroLigue.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que la FIBA ne qualifiera d'office plus qu'un seul club par pays pour la compétition (au lieu de deux actuellement), et ne réserve plus que deux places pour la France dans cette même compétition.

Deux options vont alors se présenter :

- La FFBB propose à la FIBA un club qualifié d'office pour 3 ans sous réserve de règlement par le club d'une caution à la FIBA

- La FFBB ne propose pas à la FIBA de club pour une qualification d'office.

La question avait été mise en délibéré.

Jean-Pierre SIUTAT précise que la tendance des clubs serait de conserver un aspect sportif pour la qualification des équipes.

Alain SERRI souhaite connaître l'intérêt pour la FFBB d'avoir un club qualifié d'office dans une compétition européenne.

Jean-Pierre de VINCENZI pense que s'il est question de critères, il faut absolument qu'ils soient clairs.

Pour Pierre COLLOMB, le choix peut sembler très difficile sur critères. Il pense que le principe du choix d'un club pour participer à une compétition européenne incombe à la FIBA et non à la FFBB.

Une discussion s'instaure.

Vote : 11 pour l'aspect sportif, 1 pour un choix selon des critères de sélection, 2 ne se prononcent pas.

Le Bureau Fédéral décide que la qualification des équipes en Euroligue Féminin se fera sur les résultats sportifs, à partir de la saison 2006/2007.

- Propositions NM1 2005/2006.

Serge GERARD précise aux membres du Bureau Fédéral que le document à leur disposition regroupe toutes les propositions des Présidents des clubs de NM1.

- Moins de 21 ans :

Yvan MAININI souhaite voir instaurée une liste exhaustive des joueurs de moins de 21 ans qui ont réellement joué.

Jean-Pierre de VINCENZI pense qu'il y a un manque de complémentarité, lié à l'âge, entre les Centres de Formation et la NM1.

Frédéric JUGNET précise que modifier cette règle va à l'encontre de la simplification des règlements.

Pierre COLLOMB pense que maintenir la règle des moins de 21 ans dans son état actuel ne paraît pas si rigoureux que ça.

Le Bureau Fédéral refuse l'ensemble des propositions concernant les moins de 21 ans.

La première pénalité sur le manquement à cette règle des joueurs de moins de 21 ans sera une pénalité financière. En cas de récidive, ce sera une pénalité sportive.

- Les mutés :

Pierre COLLOMB précise que la date du 30 Novembre concerne déjà des mutations exceptionnelles. La demande ne semble pas justifiée, et peut entraîner un changement des philosophies.

Le Bureau Fédéral accepte la proposition du changement du joueur étranger jusqu'à la 12^{ème} journée retour au lieu de la 10^{ème} et refuse les autres propositions.

- Joker médical :

Le Bureau Fédéral refuse l'ensemble des propositions concernant le joker médical.

Le Bureau Fédéral donne un avis favorable au changement du joueur EEEE du Gentleman Agreement, dans les mêmes conditions que le joueur E.

- Calendrier :

Après une discussion, **le Bureau Fédéral propose :**

- si début de saison le 10/09/06, 2 matchs en semaine
- si début de saison le 17/09/06, 4 matchs en semaine.

- Les Arbitres :

Le Bureau Fédéral accepte qu'une vérification plus assidue de la part des arbitres soit faite en début de match (10 joueurs bien présents), et rendre l'utilisation du ballon officiel fournit par la FFBB obligatoire.

- *Point sur les réflexions sur les unions, avenir, réglementation suite à la réunion du 8 Avril 2005.*

Roselyne BIENVENU donne un compte rendu de la réunion tenue la veille en précisant qu'il ne s'agit pour le moment que d'axes de travail, il n'y a pas de projet concret dans l'immédiat. Certaines choses sont à mettre en place pour la saison prochaine.

Elle explique que l'année dernière, la FFBB a réceptionné 17 dossiers de demande d'unions pour deux équipes de même catégorie, 7 ont été acceptés alors que c'était la première saison, cela risque d'aller en augmentant.

Une discussion s'instaure.

Le Bureau Fédéral propose que le texte initial soit appliqué en attendant une nouvelle proposition.

Roselyne BIENVENU expose la façon de procéder dans les unions et la constitution des dossiers. Elles ne sont pas réglementairement constituées, et obtiennent un accord sous réserve de réception du dossier complet par la FFBB.

La proposition serait de rester ferme sur la date de réception du dossier (le PV de l'AG doit impérativement être présent dans le dossier).

Marie-Noëlle SERVAGE précise que le dossier à présenter est relativement conséquent. Les Ligues et Comités doivent plus s'impliquer dans les vérifications. Il y a encore beaucoup trop de problèmes dans la formalisation des dossiers.

Pierre COLLOMB juge la constitution d'un dossier assez difficile, il faut que ce soit une décision mûrie. La FFBB doit être plus rigoureuse dans le traitement de ces dossiers.

Roselyne BIENVENU souhaite qu'une date cohérente soit mise en place pour la réception des dossiers d'unions.

Le Bureau Fédéral propose la date du 15 Juin.

Roselyne BIENVENU précise qu'actuellement, une étude est effectuée sur chaque secteur et notamment sur les règlements régionaux en la matière. Un document regroupant les propositions sera expédié aux membres du Comité Directeur. Le groupe de travail doit terminer son étude au 10 mai 2005, pour faire une proposition concrète à la réunion du Comité Directeur du 13 Mai 2005.

- *Règles de participation Equipes Espoirs / Equipes réserves – Orientations définitives.*

Yvan MAININI précise qu'il a reçu quatre Présidents de clubs Pro B, ils ont fait différentes remarques.

La proposition concerne l'article 432 qui a été entièrement modifié :

"Article 432 – Equipes seniors 2 en championnat de France –

1. **Une société sportive et son association support, ainsi qu'une union d'associations et ses associations membres, sont considérées comme un seul et même groupement sportif au sens du présent article.**
2. **Un groupement sportif ne peut engager que deux équipes masculines et/ou deux équipes féminines en championnat de France seniors.**
3. **Les groupements sportifs qui souhaitent présenter une équipe seniors 2 en championnat de France doivent avoir une équipe « jeunes » en championnat de France à peine d'irrecevabilité de la candidature de cette équipe 2. Ils doivent s'assurer d'obtenir le nombre de points suffisant au regard du cahier des charges pour être retenus dans le championnat de France « jeunes ».**
4. **Un groupement sportif ne peut avoir qu'une équipe au sein de la même division. L'équipe 2 ne peut accéder à la division dans laquelle évolue l'équipe 1. La descente de l'équipe 1 dans la division où évolue l'équipe 2 entraîne automatiquement la descente de l'équipe 2 quel que soit son classement.**
5. **L'équipe 2 d'un groupement sportif est soumise aux règles de participation, et d'une manière générale au règlement sportif particulier, de la division dans laquelle elle évolue, à l'exception des obligations et contraintes définies par les stipulations de l'alinéa 6 du présent article.**
6. **L'équipe 2 évoluant en championnat de France devra respecter les dispositions suivantes :**
 - a. **Présence sur la feuille de marque et participation effective pour chaque rencontre de deux joueurs de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.**
 - b. **Interdiction de faire participer, et d'inscrire sur la feuille de marque, un(e) joueur(euse) étant lié(e) avec le groupement sportif par un contrat de sportif(ve) professionnel(le).**
 - c. **Interdiction pour le(a) sportif(s) évoluant dans cette équipe de percevoir une rétribution financière en contrepartie de la pratique du basketball même en l'absence de contrat de travail. Cette restriction ne s'applique pas au sportif(ve) lié(e) par une convention de formation avec le groupement sportif.**
 - d. **Le(a) ou les joueurs(euses) étrangers(ères), s'ils(elles) sont autorisé(s) à évoluer dans la division concernée, devront obligatoirement être âgé(s) de moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.**
 - e. **La méconnaissance des dispositions visées au b) c) et d) du présent article entraînera la perte par pénalité de la rencontre ou des rencontres aux cours desquelles l'infraction aura été constituée.**
7. **Les groupements sportifs ayant leur équipe 1 et 2 en championnat de France devront obligatoirement faire parvenir à la commission sportive avant le début des championnats :**
 - la liste des 7 meilleurs joueurs ou joueuses qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe de niveau supérieur, et qui ne pourront, en aucun cas, jouer en équipe 2.
 - la liste des 7 meilleurs joueurs ou joueuses qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe 2, et qui ne pourront, en aucun cas, jouer dans une division inférieure, l'original étant communiqué à la Ligue régionale et/ou au Comité départemental concerné.

Le Bureau Fédéral accepte l'article 432 modifié.

- **Modifications réglementaires.**

Didier DOMAT précise que le document distribué aux membres comporte toutes les modifications apportées (suppression = ~~barré~~, ajout = **en gras**), ainsi que le règlement financier.

Accord du Bureau Fédéral, il sera proposé pour adoption au Comité Directeur du 13 Mai 2005.

Jean-Marc JEHANNO souhaite avoir des précisions sur les Zones et les Dom/Tom.

Les Dom/Tom n'étant pas concernés par l'article 135, il sera question de "regroupement géographique".

3. Situation au regard des droits sportifs de Rueil AC, suite à la liquidation judiciaire.

Yvan MAININI explique que la FFBB a reçu un courrier de Rueil AC, informant que suite à la liquidation judiciaire de leur section professionnelle, la Section "amateur" du club a repris les droits sportifs et souhaite voir l'équipe première intégrer le Championnat de France de Nationale 2.

Yvan MAININI rappelle que la jurisprudence en la matière est la rétrogradation en NM3.

Le Bureau Fédéral souhaite que Serge GERARD fasse une étude approfondie de la structure du club. Le Bureau Fédéral prendra sa décision lors du Comité Directeur du 13 Mai 2005 (réunion extraordinaire).

4. Point sur les différentes manifestations fédérales de fin de saison.

- Assemblée Générale 2005 : Bourg en Bresse.

- Organisation matérielle (déplacement, hébergement, ...).

Serge GERARD précise que l'organisation suit son cours, il n'y a pas d'observations particulières pour le moment.

- Organisation des débats de l'AG (Thèmes).

Cette année, le débat sera orienté sur l'Arbitrage.

- Organisation du Forum

Frédéric JUGNET rappelle ce qui avait été organisé l'an passé :

Espace Président
Espace Commission Formation.
Espace Commission des Jeunes/Conseil des Jeunes.
Espace Communication/Marketing
Espace DTBN
Espace CFAMC
Espace Basket en Liberté
Espace Commission Médicale
Espace Commission Juridique
Espace Commissions Basket en Entreprise / Salles et Terrains
Espace Commission Sportive

Yvan MAININI souhaite que les "mini conférences" soient reconduites.

Raymond BAURIAUD précise qu'une présentation de la Revue Basketball dans sa nouvelle forme sera faite ainsi que celle de la maquette du nouveau site Internet.

- TIC, TIL, TIZ : lieux, organisateurs, représentants.

TIC : organisé à Nîmes, par le CD du Gard
Représentant : Jacqueline PALIN.

TIL : organisé à Temple sur Lot et Villeneuve sur Lot, par la LR d'Aquitaine
Représentant : Serge GERARD.

TIZ : organisé à Vichy, par le CD de l'Allier et la LR d'Auvergne
Représentant : Jacqueline PALIN.

Accord du Bureau Fédéral.

- Désignation des représentants de la Fédération aux finales des Championnats de France et Phases Finales.

Marie-Noëlle SERVAGE et Frédéric JUGNET vont travailler conjointement et feront une proposition au Bureau Fédéral du 29 Avril 2005.

- Calendrier Administratif 2005/2006 – 2^{ème} ébauche.

Le 2^{ème} projet de calendrier administratif pour la saison 2005/2006 n'apporte pas de remarques particulières.

5. Litige au sein d'une ligue.

Yvan MAININI explique qu'il est question d'un conflit au sein de la Ligue des Pyrénées.

Le Bureau Fédéral souhaite transmettre ce dossier au Conseil d'Honneur pour étude.

6. Basket loisir et FFBB.

Alain SERRI explique qu'il souhaite cette réflexion pour savoir ce qui relève du Basket loisir, et ce qui ne l'est pas. Actuellement, le Basket est organisé d'une certaine façon. Faut-il changer cela ? Cette pratique correspond-elle encore aux souhaits la société ?

Frédéric JUGNET précise que d'après les études sociologiques, le Basket utilise la même façon de faire depuis toujours, la tendance est à la conservation des valeurs.

Yvan MAININI pense que l'observatoire social des pratiques à mettre en place donnera des réponses à ces questions plus tard.

Un débat s'instaure.

Pierre COLLOMB pense que la pratique évolue selon la demande "Basket".

Pour Rémy GAUTRON, il y a une réelle évolution. Pour une plus grande souplesse il pense que si on va dans ce sens, la gestion des organismes deviendra difficile.

Yvan MAININI pense que certaines choses sont incontournables en matière de changement. La FFBB n'a pas les moyens de tout contrôler.

7. Projet d'Ordre du Jour du Comité Directeur du 13 Mai 2005.

Frédéric JUGNET liste les points à rajouter :

- Règlement financier
- Modifications réglementaires 2005/2006.

Il précise ensuite que les dernières modifications à faire sur l'annuaire Fédéral 2005/2006 ne seront pas prises en compte après le 14 Mai 2005.

8. Questions diverses.

Yvan MAININI informe des propositions des lieux de tournois des Equipes de France Seniors Féminines et Masculines :

- Equipe de France Seniors Féminines :
 - Du 29 au 31 Juillet 2005 à Lorient (LR de Bretagne)
 - Du 13 au 16 Août 2005 à Hagondange (CD de Moselle)

Accord du Bureau Fédéral.

- Equipe de France Seniors Masculines :
 - Du 8 au 10 Septembre 2005, deux lieux possibles :
 - Limoges
 - Paris

Accord du Bureau Fédéral pour Limoges.

Yvan MAININI informe les membres du Bureau Fédéral qu'il sera candidat en tant que représentant de la FFBB au Comité Directeur du CNOSF.

Il informe ensuite du fait que la FFBB souhaite passer une convention avec l'Université de Nanterre, pour le recrutement et la formation des Arbitres Professionnels.

Accord du Bureau Fédéral.

Yvan MAININI avise le Bureau de la création d'un nouveau groupement sportif :

- AS CHABRI (CD 36 – Ligue du Centre)

André NOUAIL souhaite rendre obligatoire la saisie des statistiques pour la NF1.

Accord du Bureau Fédéral pour rendre les statistiques obligatoires en NF1, après une saison test (matériel fourni par la FFBB, ainsi qu'une journée de formation)

Serge GERARD indique qu'il a reçu un courrier du club de Gries, exprimant son incapacité d'accéder en NM1. (problème de salle notamment)

Le Bureau Fédéral souhaite qu'il soit rappelé au club de Gries son obligation de jouer toutes les rencontres.

Marie-Noëlle SERVAGE revient sur le nombre de forfaits dans les Coupes de France, c'est très regrettable, des modifications dans les "plateaux 1/8, ¼ et ½" sont prévues pour l'an prochain.

Jean-Pierre de VINCENZI demande qu'un point soit ajouté à l'Ordre du Jour du prochain Bureau Fédéral : Débat sur les Championnats de France Jeunes (Cadettes).

Frédéric JUGNET souhaite que chacun reste vigilant quant à la décentralisation des réunions des différentes Commissions Fédérales.

Il informe les membres du Bureau Fédéral de la décision rendue par le Tribunal Administratif dans l'affaire de la Corse du Sud : Pierre RAMACCIOTI a été débouté sur ses quatre demandes.

Prochain Bureau Fédéral le 29 Avril 2005.